



**Boissy-sous-Saint-Yon**  
(91790)

## COMPTE RENDU SUCCINCT

**Conseil Municipal**  
**du**  
**Mardi 24 Novembre 2015**

Le Mardi 24 Novembre 2015 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 17 novembre 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Etaient présent(e)s :** M. DORIZON - M. HERRY - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR - MME MÉNELET  
M. LION – MME JOLY – MME FLEURY – M. GUITTET – M. OMNES – MME FERNET - M.  
DEGREMONT - M. MENARD – MME BROCHOT – M. DIAS – MME MOUNOURY – M. FRANCOIS -  
MME Claudine BILIEU – MME CAISSO - M. LABRIT – MME PERRIER – M. LEMAITRE – MME  
GAUTHIER – MME BOUGENOT

**Procurations :** MME Carine BILIEU à M. DIAS  
M. TABART à MME MOUNOURY  
MELLE RENAULT à MME PEDRONO

**Secrétaire de Séance :** M. DEGREMONT

Le Conseil Municipal,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,  
Après en avoir délibéré,

**Délib. N° 2015-133 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal**  
**ADOpte** l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 24 novembre 2015.  
**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2015-134 : Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2015**  
**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015, après correction sur le sens des votes des délibérations suivantes :  
- **Délib. N° 2015-116 : Assemblée Municipale - Démission d'un Maire-Adjoint – élection de son remplaçant. À la majorité absolue, 24 voix pour, 3 abstentions**  
- **Délib. N° 2015-117 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état. À la majorité, 24 voix pour, 3 contre (Michel LEMAITRE-Nicole PERRIER-Dominique PASTOUREL)**  
**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2015-135 : Composition et répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde**  
**APPROUVE** la composition et la répartition des sièges de conseiller communautaire comme suit :

Communes	Population municipale	Répartition des sièges
Etréchy	6 341	10
Lardy	5 578	8
Boissy-sous-St-Yon	3 696	5
Bouray-sur-Juine	2 061	3

Janville-sur-Juine	1 933	3
Boissy-le-Cutté	1 314	2
Auvers-Saint-Georges	1 271	2
Chamarande	1 131	2
Saint-Yon	889	2
Villeconin	728	2
Villeneuve-sur-Auvers	592	1
Souzy-la-Briche	403	1
Saint-Sulpice-de-Favières	324	1
Mauchamps	279	1
Torfou	269	1
Chauffour-les-Etréchy	140	1
<b>Total</b>	<b>26 949</b>	<b>45</b>

À la majorité absolue, 22 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

**Délib. N° 2015-136 : Election des conseillers communautaires supplémentaires appelés à siéger au sein de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde**

PROCÈDE à l'élection des deux conseillers communautaires supplémentaires de Boissy appelés à siéger au sein de l'assemblée de la communauté de communes Entre Juine et Renarde,

Après **DEPOUILLEMENT DES SCRUTINS**, la liste n°1 de la majorité obtient un décompte de 22 bulletins et la liste n° 2 de la minorité un décompte de 5 bulletins,

PROCÈDE ensuite au calcul de la répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

DÉSIGNE les deux conseillers communautaires supplémentaires suivants :

- Thierry HERRY,
- Muriel FLEURY.

**Délib. N° 2015-137 : Convention entre la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et la commune relative au fonctionnement de la Halte-Garderie**

APPROUVE le renouvellement pour 4 ans de la convention relative au fonctionnement de la halte-garderie sise 54 rue de Béchevet, à conclure avec la Communauté de Communes de l'Arpajonnais,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération,

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-138 : Approbation du rapport N° 3/2015 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté de communes de l'arpajonnais – évaluation du transfert du pôle culturel de Saint-Germain-Lès-Arpajon**

APPROUVE le rapport n°3/2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais,

À la majorité absolue, 22 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

**Délib. N° 2015-139 : Rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais**

PREND ACTE du rapport d'activité 2014 de la Communauté de communes de l'Arpajonnais.

**Délib. N° 2015-140 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

APPROUVE le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

PRÉCISE que ce rapport sera mis à la disposition du public sur place à la mairie, dans les quinze jours qui suivent son adoption en conseil municipal.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-141 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

APPROUVE le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

**PRÉCISE** que ce rapport sera mis à la disposition du public sur place à la mairie, dans les quinze jours qui suivent son adoption en conseil municipal,

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-142 : Instauration de deux secteurs à taux différenciés de taxe d'aménagement**

**INSTAURE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, deux sectorisations à taux différenciés de la taxe d'aménagement respectivement de 8 et 20 %, conformément aux indications portées sur la note et les plans annexés,

**PRÉCISE** que les taux définis dans les secteurs délimités ne concernent que les parcelles cadastrales incluses dans les zones U et AU du PLU en vigueur,

**PRÉCISE** que sur le reste du territoire communal, la taxe d'aménagement à 5 % reste applicable,

**REPORTE** la délimitation de ces secteurs dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à titre d'information,

**APPLIQUE** les exonérations facultatives suivantes :

- Pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>,
- Pour les monuments historiques inscrits ou classés.

**PRÉCISE** que la présente délibération accompagnée des plans est valable pour une durée d'un an reconductible,

**DIT** que la présente délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption,

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération,

À la majorité absolue, 22 voix pour, 1 contre (MME JOLY), 4 abstentions (M. LABRIT - M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

**Délib. N° 2015-143 : Conditions applicables aux tarifs municipaux de locations de salles communales**

**APPROUVE**, pour les associations ne bénéficiant pas de mise à disposition régulière ou permanente d'équipements communaux, que la salle du Mille club et la salle Pablo Neruda leur soient gratuites dans la limite de 2 réservations dans l'année,

**RAPPELLE** les tarifs de location de salles et les dispositions générales applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément à la délibération prise le 30 juin dernier.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-144 : Réévaluation des tarifs municipaux – tickets de cinéma et concessions de columbarium**

**VALIDE**,

- les nouvelles durées de concession de columbarium à 15 et 30 ans, en adaptant les tarifications antérieures proportionnellement aux durées choisies,

- une augmentation du tarif de ces concessions de 2 % pour l'année 2016,

**DECIDE** de maintenir, pour l'année 2016, le prix du ticket de cinéma à 5 €, au bénéfice des buxéens de 14 à 22 ans.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-145 : Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs**

**ADHERE** au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs,

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

**APPROUVE** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-146 : Renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières à conclure avec la SAFER Ile-de-France**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de surveillance et d'interventions foncières avec la SAFER, et à en poursuivre l'exécution.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2015-147 : Création d'emploi permanent**

**APPROUVE**, la création de l'emploi permanent à temps complet d'un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à effet du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

**ADOpte**, en conséquence, le tableau des emplois modifié,

**PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice afférent,

À l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30**

**Le Maire,**

**Maurice DORIZON**

